

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DES CHEFS DE SERVICE
TENUE LE 27 MAI 1986 DE 8 HEURES A 11 HEURES 45'.

- Président de la Réunion : NDINDILYIMANA Augustin,
Lt Col BEM, Ministre de la
Jeunesse et du Mouvement Coopératif.
- Participants:
 - Monsieur MUGEMA Romuald, Secrétaire Général
 - Monsieur MBATEYE Thomas, Directeur Général du Mouvement Coopératif
 - Monsieur MUNYAMBARAGA Narcisse, Directeur Général de la Jeunesse
 - ✓ - Monsieur MUHATURUKUNDO Norbert, Directeur Général des Sports et
Loisirs
 - Monsieur KURAZIKUBONE Joseph, Directeur de l'Encadrement et
Formation
 - Monsieur NDEKEZI KAREKEZI Marcel, Directeur des Coopératives
 - Monsieur NKULIKIYINKA Jean Baptiste, Directeur du Folklore et
Loisirs
 - Monsieur KAREKEZI Epimaque, Chef de Division Encadrement
 - Monsieur KAREMERA Pierre, Chef de Division Education Physique et
Sportive
 - Monsieur RUSANGANWA Augustin, Chef de Division Production
 - Monsieur NAHIMANA Alphonse, Chef de Division Assistance
 - Monsieur NSANZABAGANWA François, Chef de Division a.i. Planifi-
cation
 - Monsieur BIKINDI Simon, **Chef de Division Folklore**
 - Monsieur KALISA Emmanuel, Chef de Division Inspection
 - Monsieur TWAGIRAYEZU Emmanuel, Chef de Division Activités Sporti-
ves
 - Monsieur MBONEZA Gaspard, Chef de Bureau Groupements Socio-
Economiques
 - Monsieur HITIMANA Boniface, Chef de Bureau a.i. Contrôle
 - Monsieur MBARUSHIMANA Antoine, Chef de Bureau Sports Individuels
 - Monsieur KABERA Guy, Chef de Bureau Evaluation
 - Monsieur GIRUKUBONYE Jean Damascène, Chef de Bureau Formation
 - Monsieur MUSILIKARE Jean Népomuscène, Chef de Bureau Sports
d'Equipe
 - Madame MUKABURASA Spéciose, Chef de Bureau Mouvements de Jeunesse
 - Monsieur KAYINAMURA Grégoire, Chef de Bureau a.i. Contentieux

- Monsieur RUTAMBUKA Claudion, Chef de Bureau Enquêtes et Statistiques
- Monsieur MAHUNGU Jean Bosco, Chef de Bureau Gestion des Crédits
- Monsieur HATEGEKIMANA Emmanuel, Chef de Bureau Gestion du Personnel.

Dans le cadre du suivi des orientations que le Chef de l'Etat donne en matière de la formation et de l'encadrement des jeunes, le Ministre réunit les Chefs de Service pour une harmonisation de leurs points de vue et la mise en pratique de ces orientations. La politique du Ministère en matière de formation et d'encadrement se fonde sur les enseignements du Président de la République depuis 1973.

Avec le Discours-Programme du 8 Janvier 1984, les missions assignées au Département de la Jeunesse se concrétisent par des programmes.

La réunion du 27 Mai 1986 avait pour objectif d'analyser les directives contenues dans le Discours du Chef de l'Etat prononcé le 21 Mai 1986 à l'occasion de Sa visite à l'Université Nationale du Rwanda, Campus de RUHENGARI à NYAKINAMA.

Son thème était "La Jeunesse et le Développement". Il importait de dégager les grandes orientations afin de les traduire en actions et d'adopter des stratégies appropriées.

A cet effet, le Ministre a demandé au Secrétaire Général et au Directeur de la Planification d'étudier et d'analyser toutes les études et programmes faits depuis la naissance du Ministère en 1973 pour une continuité harmonieuse des actions déjà entreprises.

Après cette mise au point, les intervenants ont reconnu l'importance d'une étude approfondie de toutes les directives et orientations données par le Chef de l'Etat et émis le souhait de créer une commission ad hoc. Ils ont fait observer qu'une commission interministérielle est plus indiquée pour proposer une meilleure organisation des activités des jeunes non scolarisés et déscolarisés ainsi que des lauréats des CERAI, pour spécifier les structures de formation et d'encadrement à dispenser à ces jeunes et pour mettre en commun des programmes et des stratégies ainsi que des budgets conséquents pour réussir cette organisation.

Le Ministre a accepté la proposition de créer cette commission mais a tenu à préciser que dans le cadre de la présente réunion, il importait d'examiner dans l'immédiat les moyens nécessaires à prévoir dans le budget 1987 afin d'exécuter les grandes opérations commandées par le Chef de l'Etat à savoir effectuer un premier inventaire de toutes les activités productives accessibles à tous les jeunes et leur fournir une information appropriée qui puisse les

stimuler à travailler davantage.

Pour réaliser ces opérations, il a été retenu que la formation des encadreurs préfectoraux et communaux, l'appui aux groupements des jeunes, le renforcement des moyens logistiques, la programmation des recyclages et des séminaires et la collaboration de tous les intervenants constituaient les conditions préalables à leur réussite.

1. La formation des Encadreurs.

Le Ministre a souligné que la formation des Encadreurs aux niveaux Communal et Préfectoral devait être primordiale.

La Commune étant la base du développement national, sans Encadreur de la Jeunesse et des Coopératives bien formé, nos actions d'encadrement seraient vouées à l'échec. Il faut également une sensibilisation des autorités communales car sans la compréhension et la collaboration des Bourgmestres, il n'y aurait pas de résultats concrets.

Les intervenants ont fait remarquer l'inefficacité de nos Encadreurs dans l'exécution des directives données faute de formation de base solide, l'irrégularité de leurs salaires.

Après de longues discussions, il a été retenu que la formation des Encadreurs doit être préparée dès l'Ecole Secondaire et qu'il revenait au Département de la Jeunesse de proposer les domaines de formation appropriés et même proposer des CURRICULA. Au niveau du secondaire, il a été recommandé la formation pédagogique (sciences de l'éducation), sociale (science de la communication) et technique (maçonnerie, menuiserie, couture).

Après le secondaire, on pourrait envisager le perfectionnement des Encadreurs dans les instituts français de la Jeunesse et des Sports ou dans l'Ecole de BRAZZAVILLE qui forme les cadres de la Jeunesse.

Concernant les salaires à accorder aux Encadreurs Communaux de la Jeunesse et des Coopératives, le budget alloué à notre Ministère ne le permet pas pour le moment. C'est pourquoi il a été recommandé de demander au Ministère de la Fonction Publique et de la Formation Professionnelle le recrutement d'agents Sous-Statut à affecter dans l'encadrement communal.

Pour le profil d'agents nécessaires, les Encadreurs ayant reçu une formation pédagogique, sociale ou technique sont les mieux indiqués. Au niveau communal, ils devront avoir terminé leurs humanités tandis que les Encadreurs Préfectoraux devront avoir un niveau de baccalauréat.

2. Appui aux Groupements des Jeunes.

Le Ministère devra appuyer les groupements socio-économiques des jeunes autant que faire se peut soit en les assistant matériellement, en formant progressivement leurs membres ou en leur accordant de petits crédits d'investissement.

Au sujet des crédits à accorder, il a été recommandé de prévoir sur le budget 1987 vingt millions de FRW pour les 10 Préfectures. Les quotas à destiner à chaque préfecture seront déterminés sur base de l'importance et de la viabilité des groupements dont dispose chaque préfecture, les Préfets et les Bourgmestres devant sélectionner les groupements de leur ressort les plus méritants.

Cette distribution des crédits a soulevé une longue discussion. Les intervenants ont fait remarquer que cette distribution suppose que tout groupement aura droit au crédit et qu'elle entraînera des difficultés dans le recouvrement des fonds étant donné que leur gestion est laissée aux autorités préfectorales et communales.

Pour résoudre ces différents problèmes, une commission chargée de proposer des directives d'utilisation et de recouvrement de ces crédits a été constituée. Elle est composée de Monsieur MUNYAMBARAGA Narcisse, Directeur Général de la Jeunesse, et de Messieurs NDEKEZI Marcel, NAHIMANA Alphonse, KAREKEZI Epimaque, RUSANGANWA Augustin, GIRUKUBONYE Jean Damascène et KAYINAMURA Grégoire. Elle devra préciser entre autres les conditions et les modalités d'octroi des crédits à ces groupements, la composition et les prérogatives de leur comité de gestion.

Dans le même ordre d'idées, les intervenants ont fait également remarquer la faible rentabilité des Centres de Formation. Malgré des moyens financiers et matériels importants mis à leur disposition, des résultats sont lamentables. Au lieu d'atteindre l'autofinancement, ils accusent des déficits considérables. Les Centres les plus visés sont les C.F.J. de MASAKA, GACULIRO et MAYANGE.

Pour relancer les activités de production dans les Centres de Formation des Jeunes, il a été demandé à la Direction de la Planification en collaboration avec le Service de la Production d'étudier les voies et moyens de rentabiliser les CFJ suivant la vocation et la finalité de chaque unité.

3. Le renforcement des moyens logistiques.

Il a été recommandé de donner des moyens de déplacement aux Encadreurs et aux Techniciens du Ministère chargés de l'Encadrement sur le terrain.

Pour ce faire, il faudra prévoir sur le B.O. 1987 la commande de 10 voitures SUZUKI pour les Encadreurs Préfectoraux et 5 véhicules "tous terrains" à raison de 2 pour les Services d'Encadrement du Ministère et 3 à mettre à la disposition des C.F.J. pour l'écoulement de leurs produits.

4. Recyclages et Séminaires.

La programmation des Séminaires et des Recyclages à longue durée est aussi indispensable. Ils s'adresseront notamment aux Instructeurs des C.F.J. et aux Encadreurs Communaux.

Parallèlement à cette formation, des missions d'enquête seront organisées pour effectuer l'inventaire de toutes les activités productives des jeunes tel que demandé par le Chef de l'Etat.

Le coût de ces recyclages, séminaires et enquêtes a été estimé à 10 millions de FRW à charge du B.O. 1987.

5. La collaboration de tous les intervenants.

Vu les moyens très limités dont disposent notre Département et le peu d'harmonisation des actions des différents services intervenant dans le secteur de la Jeunesse, la réunion a recommandé :

- Tenir le 28 Mai 1986 une réunion avec les Représentants de l'ORINFOR pour fixer avec eux le programme commun d'action dans le domaine de l'information.
- Tenir le 18 Juin une réunion avec les hauts responsables des Ministères concernés par les jeunes pour harmoniser nos points de vue pour une meilleure organisation des activités des jeunes.
- Tenir une table ronde avec les différents intervenants pour la mise en pratique de la politique d'emploi pour les jeunes. Participeraient à cette table ronde les hauts responsables des Départements Ministériels, les Préfets, les Bourgmestres, les Chefs de Projets et les délégués des Organismes Non Gouvernementaux.

Les idées recueillies de ces concertations permettront de dégager une stratégie d'action à court, à moyen et à long terme ainsi que l'identification précise et réaliste des moyens requis.

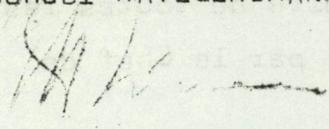
Le Ministre a clôturé la réunion en rappelant aux Chefs de Service de la Direction Générale du Mouvement Coopératif de dissoudre les Coopératives qui fonctionnent très mal et d'accorder la personnalité civile à celles qui présentent des garanties de viabilité. Ce travail doit être terminé avec la fin du mois de Juin 1986.

Il a conclu en remerciant tous les participants de leurs fructueux échanges de vue pour la réussite des opérations à mener dans le cadre du suivi des orientations données par le Chef de l'Etat.

Fait à KIGALI, le 2 Juin 1986

Le Rapporteur:

Emmanuel HATEGEKIMANA.-



Le Président de la Réunion

NDINDILYIMANA Augustin

Lt Col BEM

Ministre de la Jeunesse et
du Mouvement Coopératif.

